Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 029-212901375-20260212-DCM202604-DE

Nombre de conseillers - en exercice : 18 - présents : 13 - votants : 17	L'an deux mille vingt-six, le 12 février, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Fabrice FERRE, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 30 janvier 2026 Présents : Fabrice FERRE, Séverine QUILLEVERE, André POSTEC, Margaux LEFEUVRE, Yves GUIGNOT, Gilles CALVEZ, Michel LE BRAS, Josiane LE MOIGNE, , Dany SEZNEC, Nadège GUILLIER, Françoise DAUTREME, Thierry DOLOU, Jean Luc CARIOU Excusés avec procuration : Frédérique DAVID donne procuration à Fabrice FERRE, Marc Antoine DERENNE donne procuration à André POSTEC ; Sophie DENIS donne procuration à Séverine QUILLEVERE ; Sylvie PETEAU donne procuration à Gilles CALVEZ Absent : André KERAUTRET Secrétaire de séance : Françoise DAUTREME

SUBVENTION AU BUDGET CCAS 2026 (DCM202604)

Il est proposé que le budget principal de la Commune de Logonna Daoulas verse en 2026 une subvention de 4 000,00 € au budget du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le versement de la subvention proposée au profit du budget CCAS.

Le Maire

MAIRIE DE LOGONNA-DAOULAS (FINISTÈRE)

Fabrice FERRE